



Le Ministère du travail, de l'emploi, et de la santé

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SOUS-DIRECTION DE L'INGENIERIE, DE L'ACCES
ET DU RETOUR A L'EMPLOI
7 SQUARE MAX HYMANS
75741 PARIS CEDEX 15

Mission Insertion Professionnelle

Affaire suivie par : MIP

Mél : mip.dgefp@finances.gouv.fr

Téléphone : 01 43 19 28 31

Télécopie : 01 43 19 28 05

www.minafi.gouv.fr
www.travail.gouv.fr

Le Délégué général à l'emploi et à la formation
professionnelle

à

Madame et Messieurs, les Préfets de région,

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi (DIRECCTE),

Messieurs les Directeurs des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE),
des départements et collectivités d'outre-mer,

Mesdames et Messieurs les Préfets de département,

**Instruction DGEFP n°2414 du 27 avril 2011 relative au bilan 2010 de la mise en œuvre des
nouvelles modalités de conventionnement avec les SIAE et préparation de l'année 2011.**

NOR ETSD1111622J

Textes de référence :

Circulaire DGEFP n°2008/21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de
conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique.

Les nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité
économique (SIAE), mises en œuvre progressivement depuis 2009, constituent un des axes majeurs
du plan de modernisation du secteur. Elles visent à intégrer systématiquement, dans le cadre d'un
dialogue de gestion, des objectifs opérationnels associés à des indicateurs permettant d'apprécier les
résultats obtenus.

Mes services ont mis à votre disposition des tableaux permettant de suivre les objectifs négociés
avec les SIAE. Il est également nécessaire de disposer d'éléments qualitatifs afin d'apprécier,
notamment, les évolutions relatives aux modalités de négociation avec les SIAE.

A cette fin, je vous demande de bien vouloir répondre au questionnaire joint avant le **31 mai 2011**.
Sur cette base, une synthèse nationale sera réalisée dont vous aurez communication.

Bertrand MARTINOT

Délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE 2010
DES NOUVELLES MODALITES DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES
SIAE
ET PREVISIONS POUR L'ANNEE 2011**

I. BILAN 2010

1. Le pilotage du dialogue de gestion 2010

Quelles évolutions ont été constatées dans la conduite du dialogue de gestion (amélioration du dialogue, temps passé, problématiques nouvelles abordées...) ?

L'organisation mise en place a-t-elle été plus efficace ?

Avez-vous élaboré une grille d'analyse type de support du dialogue de gestion ?
Si oui, préciser :

Avez-vous pu établir des éléments de contextes facilement actualisables que vous transmettez aux SIAE avant le dialogue de gestion ?
Les SIAE les ont-elles utilisés ?

2. Le calendrier 2010

Avez-vous modifié votre calendrier de conventionnement depuis 2009 ?

Est-ce que toutes les conventions conclues dans votre région sont sur l'année calendaire ?

Si non,

- indiquer le nombre de conventions dont la durée ne correspond pas à l'année calendaire :

- les raisons pour lesquelles le conventionnement sur l'année calendaire n'a pas pu s'effectuer :

3. Les acteurs de la négociation

Pôle emploi a-t-il signé les conventions ?

Si non, comment Pôle emploi a-t-il formalisé sa participation (par exemple, convention de coopération entre Pôle emploi et la SIAE annexée à la convention) ?

4. Le contenu du dialogue de gestion

Pour la 2ème année de mise en œuvre, toutes les SIAE ont-elles formalisé leur projet d'insertion en s'appuyant notamment sur le référentiel de la circulaire du 10 décembre 2008 ?

Des actions non indiquées dans ce référentiel ont-elles été ajoutées ?

Des nouvelles problématiques ont-elles été soulevées ?

Comment avez-vous pris en compte les résultats de l'année précédente pour négocier les objectifs « emploi » 2011 ?

5. Les conditions du dialogue de gestion

Les conditions du dialogue de gestion vous ont-elles semblé :
satisfaisantes – perfectibles-insatisfaisantes ?

Indiquez les principaux freins qui demeurent :
(respect du calendrier, recueil des données pour le diagnostic territorial, réticences des structures, négociation des objectifs d'insertion dans l'emploi...)

6. Le suivi et le bilan du conventionnement

Avez-vous mis en place une procédure de suivi des conventions en cours d'année ?

Disposez-vous de tous les éléments nécessaires à la réalisation d'un bilan ? Ces éléments étaient-ils facilement accessibles ?

Quels sont les types de sorties dites « positives » qui ont été définis en lien avec les structures ?

Comment sont partagés les bilans des SIAE avec les autres partenaires (réunions spécifiques...) ?

II. DIALOGUE DE GESTION 2011

1. Les axes de progrès

Indiquez les domaines pour lesquels des progrès pourraient être réalisés pour chaque acteur :
Etat, SIAE, têtes de réseaux de l'IAE.

Pour 2011, quels sont vos objectifs de progrès dans la mise en œuvre des nouvelles modalités de conventionnement, notamment :

- dans le dialogue de gestion avec les structures et les partenaires (Pôle emploi, CG...)
- dans les relations avec les autres financeurs ;

- Autres : à préciser

2. Négociation 2011

Avez-vous modifié les modalités de la négociation avec les structures ?
(date, documents supports, partenaires, lieu...)

La négociation des objectifs de sorties dynamiques : sont-ils identiques à l'année précédente ?

Les objectifs fixés avec les structures ont-ils augmenté ?

Si non, pourquoi :

Des SIAE refusent-elles d'entrer dans la négociation des objectifs « emploi » ?

Depuis peu, une fiche bilan a été établie (extranet IAE) sur les résultats atteints par la structure au regard des objectifs négociés, constatez vous des différences entre les données issues de cette fiche et les bilans dont vous disposez par ailleurs ?

Autres commentaires :